

指示を認めない権能を有する。

引受けの  
特別条件

## 第二節 引受けの特別条件

### 第二十三条 保険付小包

保険付小  
包

1 保険付小包の保険金額の表記は、次に定めるところにより行う。

(a) 郵政庁は、

一 保険金額を一定の金額以下に制限する権能を有する。

この金額は、七千フラン（二千二百八十六・八三SDR）又は、内国業務において採用されている限度額が七千フラン（二千二百八十六・八三SDR）未満である場合には、当該限度額を下回ることができない。

二 異なる限度額を採用する国の間においては、最も低い限度額を相互に遵守する義務を負う。

(b) 差出人は、

一 小包の内容品の実価を超える保険金額の表記をしてはならない。

二 小包の内容品の実価の一部分についてのみ保険を付することができる。

2 小包の内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記は、差出国の法令により定める司法上の訴追の対象となる。

小包郵便物に関する約定

## Section II

### Conditions particulières d'admission

#### Article 23

##### Colis avec valeur déclarée

1. Les règles suivantes régissent la déclaration de valeur des colis avec valeur déclarée:

a) en ce qui concerne les Administrations postales:

p) faculté pour chaque Administration de limiter la déclaration de valeur, en ce qui la concerne, à un montant qui ne peut être inférieur à 7000 francs (2286,83 DTS) ou au montant adopté dans son service intérieur s'il est inférieur à 7000 francs (2286,83 DTS);

2° obligation, dans les relations entre pays dont les Administrations ont adopté des limites différentes, d'observer, de part et d'autre, la limite la plus basse;

b) en ce qui concerne les expéditeurs:

p) interdiction de déclarer une valeur dépassant la valeur réelle du contenu du colis;

2° faculté de ne déclarer qu'une partie de la valeur réelle du contenu du colis;

2. Toute déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du colis est passible des poursuites judiciaires prévues par la législation du pays d'origine.

3 保険付小包の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。

### 第二十四条 課金別納小包

1 課金別納小包は、名あて局が受取人に請求する権利を有するすべての金額及び第十条の手数料を納付することを差出人が約束する場合に限り、引き受けることができる。

2 差出局は、十分な額の保証金の払込みを要求することができる。

## 第二章 配達及び転送の条件

### 第一節 配達

### 第二十五条 配達についての一般的規則及び保管期間

1 小包は、原則として、できる限り速やかに、かつ、名あて国の法令の定めるところにより受取人に配達する。小包が住所に配達されない場合には、受取人に対し、不可能でない限り、遅滞なく小包の到着を通知する。

2 到着が受取人に通知された小包は、通知書の発送の日の翌日から起算して十五日又は最長一箇月の間、受取人のために保管する。保管期間は、名あて郵政庁の規則が認める場合に

3. Un récipissé doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à tout expéditeur d'un colis avec valeur déclarée.

Article 24  
Colis francs de taxes et de droits

1. Un colis franc de taxes et de droits ne peut être accepté que si l'expéditeur s'engage à payer toute somme que le bureau de destination serait en droit de réclamer au destinataire ainsi que la taxe de commission prévue à l'article 10.

2. Le bureau d'origine peut exiger le versement d'arrhes suffisantes.

## Chapitre II

### Conditions de livraison et de réexpédition

#### Section I

#### Livraison

#### Article 25

#### Règles générales de livraison, Délais de garde

1. D'une façon générale, les colis sont livrés aux destinataires dans le plus bref délai et conformément aux dispositions en vigueur dans le pays de destination. Lorsque les colis ne sont pas livrés à domicile, les destinataires doivent, sans impossibilité, être avisés sans retard de leur arrivée.

2. Tout colis dont l'arrivée a été notifiée au destinataire est gardé à sa disposition quinze jours ou, au plus, un mois à compter du lendemain de l'expédition de l'avis; ce délai peut être exceptionnellement porté à deux mois si la réglementation de l'Administration de destination le permet. Le délai de garde prévu dans ce paragraphe est renouvelé si l'expéditeur a demandé, selon l'article 26, paragraphe 1, lettres a), c), chiffre 2<sup>e</sup>, et d), que le destinataire soit avisé d'une nouvelle fois.

は、例外的に二箇月とすることができる。この2に定める保管期間は、差出人が第二十八条1(a)、(c)二及び(d)の規定に基づき再度受取人に通知することを請求した場合には、再度適用する。

3 小包の到着を受取人に通知することができなかつた場合には、保管期間は、名あて郵政庁の規則により定める期間とし、当該期間は、留め置き小包についても適用する。当該期間は、原則として、受取人のための小包の保管開始の日の翌日から起算して二箇月を超えることができない。差出人が名あて国において通用する言語によつて請求した場合には、小包の差出人への返送は、一層短い期間内に行う。

4 2及び3の保管期間は、転送の場合には、新たな名あて局が配達する小包について適用する。

#### 第二十六条 速達小包の配達

速達小包の配達

1 特別の配達人による速達小包又は到着通知書の配達は、一回に限り試みる。

2 1の試みが目的を達しなかつた速達小包は、その後、速達小包として取り扱わない。

#### 第二十七条 受取通知

小包郵便物に関する約定

3. Lorsque l'arrivée du colis n'a pu être notifiée au destinataire, le délai de garde est celui qui précède la réglementation du pays de destination; ce délai, applicable aussi aux colis adressés poste restante, commence à courir le lendemain du jour à partir duquel le colis est tenu à la disposition du destinataire et ce délai, en règle générale, dépasse deux mois; le envoi du colis à l'expéditeur doit avoir lieu dans un délai plus court à celui-ci l'a demandé dans une langue connue dans le pays de destination.

4. Les délais de garde prévus aux paragraphes 2 et 3 sont applicables, en cas de réexpédition, aux colis à distribuer par le nouveau bureau de destination.

#### Article 26

Livraison des colis express

1. La livraison, par porteur spécial, d'un colis express ou de l'avis d'arrivée n'est essayée qu'une fois.

2. Si l'essai est infructueux, le colis cesse d'être considéré comme express.

#### Article 27

Avis de réception

## 小包郵便物に関する約定

### 受取通知

小包の差出人は、条約第四十八条に定める条件に従つて受取通知の請求を行うことができる。もつとも、郵政庁は、内国制度において定められている場合には、受取通知の業務を保険付小包についてのみ行うことができる。

### 第二十八条 配達不能

1 第二十二条2(a)又は(b)の配達不能通知書を受領した後、差出人又は配達不能通知書に記載された第三者は、指示を行うものとし、当該指示は、同条2(c)から(g)までの指示及び次の指示のうちいずれか一に限る。

- (a) 再度受取人に通知すること。
- (b) あて名を訂正し又は補足すること。
- (c) 代金引換小包に関しては、

一 指示した金額と引換えに受取人以外の者に当該小包を配達すること。

二 代金引換とすることなく又は当初の金額よりも低い金額と引換えに、当初の受取人又は他の受取人に当該小包を配達すること。

(d) 課金別納として当初の受取人又は他の受取人に当該小包を配達すること。

2 1の指示の送付については、差出人又は第三者から第十三条(f)の料金を徴収することができる。同一差出人から同一受

## — — —

L'expéditeur d'un colis peut demander un avis de réception dans les conditions fixées à l'article 48 de la Convention. Toutefois, les Administrations peuvent limiter ce service aux colis ayant valeur déclarée si cette limitation est prévue dans leur régime intérieur.

### Article 28 Non-livraison au destinataire

1. Après réception de l'avis de non-livraison visé à l'article 22, paragraphe 2, lettres a) et b), il incombe à l'expéditeur ou au tiers y mentionné de donner ses instructions qui peuvent uniquement être celles qu'autorise ledit article, paragraphe 2, lettres c) à g), et, en outre, l'une des suivantes:

- a) aviser une nouvelle fois le destinataire;
- b) rectifier ou compléter l'adresse;
- c) s'il s'agit d'un colis contre remboursement:

1° le remettre à une personne autre que le destinataire contre remboursement de la somme indiquée;

2° le remettre au destinataire primitif ou à un autre destinataire, sans remboursement ou contre remboursement d'une somme inférieure à la somme primitive;

d) remettre le colis franc de taxes et de droits soit au destinataire primitif, soit à un autre destinataire.

2. L'envoi des instructions visées au paragraphe 1 peut donner lieu à la perception, soit sur l'expéditeur, soit sur le tiers, de la taxe visée à l'article 15, lettre f); quand, sans certains plusieurs colis déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur et l'adresse au même destinataire, cette taxe n'est perçue qu'une fois. En cas de transmission par la voie télégraphique, la taxe télégraphique correspondante s'y ajoute.

配達不能  
の小包の  
差出人へ  
の返送

取人にあてて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の小包に関する配達不能通知書に対する返信については、一個分のみの料金を徴収する。指示が電信によつて送達される場合には、この料金を所要の電報料を加える。

3 名あて郵政庁は、差出人又は第三者から指示を受領していない限り、小包を、当初に指定された受取人若しくは場合に より後に指定された他の受取人に配達し、又は新たなあて名に転送することができる。新たな指示を受領した後は、当該 新たな指示のみが効力を有し、かつ、実施される。

## 第二十九条 配達不能の小包の差出人への返送

1 配達することのできなかつた小包は、

(a) 次の場合には、直ちに差出人の居住する国に返送する。

一 差出人が第二十二条2(c)の規定に基づき返送の請求を行つた場合

二 差出人又は第二十二条2(b)に規定する第三者がこの約定により認められていない請求を行つた場合

三 差出人又は第三者が前条2に定める料金の納付を拒絶した場合

四 差出人又は第三者の指示（差出しの際に行われたか配達不能通知書の受領の後に行われたかを問わない。）が所期の結果をもたらさなかつた場合

小包郵便物に関する約定

3 Tout qu'elle n'a pas reçu d'instructions de l'expéditeur ou du tiers, l'Administration de destination est autorisée à livrer le colis au destinataire primitivement désigné soit, le cas échéant, à un autre destinataire ultérieurement désigné, soit à l'expéditeur. Le colis à une nouvelle adresse. Après réception des nouvelles instructions, celles-ci seules sont valables et exécutoires.

Article 29  
Renvoi à l'expéditeur des colis non livrés

1. Tout colis qui n'a pu être livré est renvoyé au pays du domicile de l'expéditeur:

a) immédiatement si:

1° l'expéditeur l'a demandé par application de l'article 22, paragraphe 2, lettre c);

2° l'expéditeur (ou le tiers visé à l'article 22, paragraphe 2, lettre b)) a formulé une demande non autorisée;

3° l'expéditeur ou le tiers refuse d'acquiescer la taxe autorisée par l'article 28, paragraphe 2;

4° les instructions de l'expéditeur ou du tiers n'ont pas atteint le résultat voulu, que ces instructions aient été données au moment du dépôt ou après réception de l'avis de non-livraison;

(b) 次の場合には、それぞれ次の期間が満了した後直ちに差出人の居住する国に返送する。

一 差出人が第二十二条 2 (d) の規定に基づき期間を定めた場合には、当該期間

二 差出人が第二十二条の規定を遵守しなかつた場合には、第二十五条に定める保管期間。もつとも、差出人に対して指示を請求することができる。

三 配達不能通知書を作成した郵便局が差出人若しくは第三者から十分な指示を受領しなかつた場合又はこれらの者からの指示が当該郵便局に到着しなかつた場合には、当該配達不能通知書の発送の日から起算して二箇月の期間

2 小包は、できる限り往路と同一の線路によつて返送する。小包は、差出人が航空増料金の納付を保証していない限り、航空路によつて返送することができない。

3 この条の規定により差出人に返送される小包に対しては、次のものを課する。

(a) 新たな運送に要する割当料金

(b) 徴収が免除されない料金及び課金であつて名あて郵政庁が差出人への返送の時までに徴収することのできなかつたもの。ただし、速達の補充料金、配達料、留め置き料及び保管料については、第九条 2 後段並びに第十四条 1 の表 (e)、(i) 及び (j) の備考欄の規定を適用する。

b) immédiatement après l'expiration:

p) du délai éventuellement fixé par l'expéditeur par application de l'article 22, paragraphe 2, lettre d):

2) des délais de garde prévus à l'article 26, si l'expéditeur ne s'est pas conformé à l'article 22. Toutefois, dans ce cas, des instructions suffisantes de l'expéditeur ou du tiers, ou si ces instructions ne

3) d'un délai de deux mois à compter de l'expédition de l'avis de non-livraison, si le bureau qui a établi cet avis n'a pas reçu d'instructions suffisantes de l'expéditeur ou du tiers, ou si ces instructions ne sont pas parvenues à ce bureau.

2) Dans la mesure du possible, un colis est renvoyé par le même voier que celui qu'il a suivi à l'aller. Il ne peut être renvoyé par avion que si l'expéditeur a garanti le paiement des surtaxes aériennes.

3) Tout colis renvoyé à l'expéditeur par application du présent article est soumis:

a) aux quotes-parts que comporte la nouvelle transmission;

b) aux taxes et droits non annulés dont l'Administration de destination se trouve à découvrir au moment du renvoi à l'expéditeur, sous réserve des articles 9, paragraphe 2, dernière phrase, et 14, paragraphe 1, tableau, colonne 2, (lettres e), i) et j).

4 3に規定する割当料金、料金及び課金は、差出人から徴収する。

5 差出人に返送される小包は、当該差出人に配達できなかった場合には、関係郵政庁が自国の法令の定めるところにより取り扱う。

### 第三十条 配達不能の小包の差出人による放棄

受取人に配達することのできなかつた小包は、差出人が放棄した場合には、名あて郵政庁が自国の法令の定めるところにより取り扱う。

## 第二節 再発送

### 第三十一条 受取人の住所変更又はあて名変更による

#### 転送

受取人の住所変更又はあて名変更による転送

1 受取人の住所変更又は第三十七条の規定に基づくあて名変更による転送は、名あて国内においても、また、名あて国外へも行うことができる。

2 名あて国内における転送は、差出人若しくは受取人の請求により、又は名あて郵政庁の規則が認める場合には職権により行うことができる。

小包郵便物に関する約定

4. Ces quotes-parts, taxes et droits sont perçus sur l'expéditeur.

5. Les colis renvoyés à l'expéditeur et qui ne peuvent lui être livrés sont traités par l'Administration concernée selon sa propre législation.

#### Article 30

Abandon par l'expéditeur d'un colis non livré

Si l'expéditeur a fait abandon d'un colis qui n'a pu être livré au destinataire, ce colis est traité par l'Administration de destination selon sa propre législation.

#### Section II

#### Réexpédition

#### Article 31

Réexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse

1. La réexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse effectuée en application de l'article 37 peut avoir lieu soit à l'intérieur du pays de destination, soit hors de ce pays.

2. La réexpédition à l'intérieur du pays de destination peut être faite soit à la demande de l'expéditeur, soit à la demande du destinataire ou d'office si la réglementation de ce pays le permet.

- 3 名あて国外への転送は、差出人又は受取人の請求によつてのみ行うことができる。この場合には、小包は、転送のための新たな運送について必要な条件を満たしているものでなければならぬ。
- 4 1から3までの規定により行う転送は、差出人又は受取人が請求する場合には、新たな運送に係る航空増料金の納付が保証されることを条件として、航空路によつて行うことができる。
- 5 差出人は、転送を禁止することができる。
- 6 小包の最初の転送及び場合によりその後の転送については、次のものを課することができる。
  - (a) 名あて国内における転送の場合には、当該名あて国の郵政庁の規則において当該転送につき徴収を認める料金
  - (b) 名あて国外への転送の場合には、新たな運送に要する割当料金及び航空増料金
  - (c) 転送前の名あて郵政庁が徴収を免除しない料金及び料金。ただし、速達の補充料金、配達料、留め置き料及び保管料については、第九条2後段並びに第十四条1の表(e)、(i)及び(j)の備考欄の規定を適用する。
- 7 6に規定する割当料金、料金及び課金は、受取人から徴収する。

第三十二条 誤送されて到着し、転送される小包

3. La réexpédition hors du pays de destination ne peut être faite qu'à la demande de l'expéditeur ou du destinataire; dans ce cas, le colis doit répondre aux conditions requises pour la nouvelle transmission.

4. La réexpédition dans les conditions ci-dessus énoncées peut aussi avoir lieu par la voie aérienne si elle est demandée par l'expéditeur ou par le destinataire, à condition que le paiement des surtaxes aériennes afférentes à la nouvelle transmission soit garanti.

5. L'expéditeur peut interdire toute réexpédition.

6. Pour la première réexpédition ou pour toute réexpédition éventuelle ultérieure de chaque colis peuvent être perçus:

a) les taxes autorisées pour cette réexpédition par la réglementation de l'Administration intéressée, dans le cas de réexpédition à l'intérieur du pays de destination;

b) les quotes-parts et surtaxes aériennes que comporte la nouvelle transmission, dans le cas de réexpédition hors du pays de destination;

c) les taxes et droits dont les Administrations de destination antérieures n'acceptent pas l'annulation, sous réserve des articles 9, paragraphe 2, dernière phrase, et 14, paragraphe 1, tableau, colonne 3, lettres e), j) et i).

7. Les quotes-parts, taxes et droits mentionnés au paragraphe 6 sont perçus sur le destinataire.

Article 32

Colis parvenus en fautive direction et à réexpédier

誤送され  
て到着  
し、転送  
される小  
包

- 1 差出人又は差立郵政庁の責めに帰せられる過誤により誤送されて到着した小包は、当該小包を受領した郵政庁の利用する最も迂回の少ない線路により、正しい名あて地に転送する。
- 2 誤送されて到着した航空小包は、必ず航空路によつて転送する。
- 3 この条の規定に基づいて転送する小包に対しては、正しい名あて地への運送に要する割当料金並びに前条6(c)に規定する料金及び課金を課する。
- 4 3に規定する割当料金、料金及び課金は、小包を誤送した交換局の属する郵政庁から取り立てる。当該郵政庁は、場合により差出人からこれらの割当料金、料金及び課金を徴収する。

### 第三十三条 誤つて引き受けられた小包の差出人への返送

- 1 誤つて引き受けられ、差出人に返送される小包に対しては、第二十九条3に規定する割当料金、料金及び課金を課する。
- 2 1に規定する割当料金、料金及び課金は、次の者が負担する。
  - (a) 差出人の過誤により誤つて引き受けられた小包又は第十条の禁制に抵触する小包については、差出人
  - (b) 郵便業務の責めに帰せられる過誤により誤つて引き受け

小包郵便物に関する約定

1. Tout colis parvenu en fausse direction par suite d'une erreur imputable à l'expéditeur ou à l'Administration expéditrice est réexpédié sur sa véritable destination par la voie la plus directe utilisée par l'Administration à laquelle le colis est parvenu.

2. Tout colis-avion parvenu en fausse direction doit obligatoirement être réexpédié par la voie aérienne.

3. Tout colis réexpédié par application du présent article est assujéti aux quotas-parts que comporte la transmission sur sa véritable destination et aux taxes et droits mentionnés à l'article 21, paragraphe 6, lettre c).

4. Ces quotas-parts, taxes et droits sont répris sur l'Administration dont dépend le bureau d'échange qui a transmis le colis en fausse direction. Cette Administration se perçoit, le cas échéant, sur l'expéditeur.

#### Article 33

Remise à l'expéditeur des colis acceptés à tort

1. Tout colis accepté à tort et renvoyé à l'expéditeur est soumis aux quotas-parts, taxes et droits prévus à l'article 29, paragraphe 3.

2. Ces quotas-parts, taxes et droits sont à la charge:

a) de l'expéditeur, si le colis a été admis à tort par suite d'une erreur de ce dernier ou s'il tombe sous le coup d'une des interdictions de l'article 19;

b) de l'Administration responsable de l'erreur, si le colis a été admis à tort par suite d'une erreur imputable au service postal. Dans ce cas, l'expéditeur a droit à la restitution des taxes acquittées.

られた小包については、当該過誤について責任を有する郵政庁。この場合には、差出人は、納付した料金の還付を請求する権利を有する。

3 小包を返送する郵政庁に割り当てられていた割当料金の額が1に規定する割当料金、料金及び課金の額に満たない場合には、不足額は、差出人の居住する国の郵政庁から取り立てる。

4 小包を返送する郵政庁に割り当てられていた割当料金の額が1に規定する割当料金、料金及び課金の額を超える場合には、小包を返送する郵政庁は、超過額を、差出人への還付のため差出人の居住する国の郵政庁に返還する。

#### 第三十四条 業務の停止による差出人への返送

業務の停止による小包の差出人への返送は、無料とする。往路の行程について徴収されていた割当料金のうち割り当てられなかつた部分は、差出人への還付のため差出人の居住する国の郵政庁に返還する。

### 第三章 特別規定

#### 第三十五条 与えられた指示の郵政庁による不遵守

業務の停止による差出人への返送

特別規定

3. Si les quotes-parts qui ont été attribuées à l'Administration qui renvoie le colis sont insuffisantes pour couvrir les quotes-parts, taxes et droits visés au paragraphe 1, les frais restant dus sont repris sur l'Administration du pays du domicile de l'expéditeur.

4. S'il y a excédent, l'Administration qui renvoie le colis restitue à l'Administration du pays du domicile de l'expéditeur le solde des quotes-parts pour remboursement à celui-ci.

Article 34  
Renvoi à l'expéditeur par suite de suspension de service

Le renvoi d'un colis à l'expéditeur par suite d'une suspension de service est gratuit; les quotes-parts perçus pour le trajet de aller et non attribués sont crédités à l'Administration du pays du domicile de l'expéditeur pour remboursement à celui-ci.

#### Chapitre III

##### Dispositions particulières

#### Article 35

Inobservation par une Administration des instructions données

特別規定

与えられた指示の郵政庁による不遵守

1 名あて郵政庁又は仲介郵政庁は、差出しの際又はその後と与えられた指示を遵守しなかつた場合には、運送（往路及び復路）の費用並びに徴収を免除されなかつた他の料金及び課金を負担する。もつとも、差出人が、差出しの際又はその後、配達不能のときは小包を放棄する旨を申し出た場合には、往路について支払われた費用は、差出人が負担する。

2 差出人の居住する国の郵政庁は、関係郵政庁が与えられた指示を遵守せず、かつ、正規に照会を受けた日から起算して五箇月を経過する時までには次のいずれのことも行わなかつた場合には、当然のこととして、1に規定する運送の費用並びに他の料金及び課金を関係郵政庁に対する勘定に含めることができる。

問題を最終的に解決すること。

差出人の居住する国の郵政庁に対し、指示を遵守しなかつたことが不可抗力によるものであると思われる旨又は小包が名あて国の法令に基づいて保留され、差し押さえられ若しくは没収された旨を通知すること。

第三十六条 損壊又は腐敗の差し迫つたおそれのある物品を包有する小包

小包の内容品は、損壊又は腐敗の差し迫つたおそれがある場合には、往路又は復路の途中においても、予告なしにかつ司法

小包郵便物に関する約定

1. Lorsque l'Administration de destination ou une Administration intermédiaire n'a pas observé les instructions données soit au moment du dépôt, soit postérieurement, elle est tenue de prendre à sa charge les pertes de transport (aller et retour) et les autres taxes ou droits éventuels dont l'annulation n'a pas eu lieu, toutefois, les frais payés à l'aller restent à la charge de l'expéditeur si celui-ci, lors du dépôt ou postérieurement, a déclaré que, en cas de non-livraison, il faisait abandon du colis.

2. L'Administration du pays du domicile de l'expéditeur est autorisée à mettre en compte d'office les frais mentionnés au paragraphe 1 à l'Administration qui n'a pas observé les instructions données et qui, régulièrement saisie du cas, a laissé s'écouler cinq mois à compter du jour auquel elle a été informée sans donner de solution définitive à l'infirmité ou sans avoir porté à la connaissance de l'Administration du pays du domicile de l'expéditeur que l'insubordination persistait due à un cas de force majeure ou que le colis avait été retenu, saisi ou confisqué en vertu de la réglementation intérieure du pays de destination.

Article 36

Colis contenant des objets dont la détérioration ou la corruption prochaines sont à craindre

Les objets contenus dans un colis et dont la détérioration ou la corruption prochaines sont à craindre peuvent saisis être vendus immédiatement, même en route, à l'aller ou au retour, sans avis préalable et sans formalité judiciaire, au profit de qui de droit, si, pour une cause quelconque, la vente est impossible, les objets détériorés ou corrompus sont détruits.

ある物品を包有する小包

上の手続を経ることなく権利者のために直ちに売却することができる。売却が何らかの理由により不可能である場合には、損壊し又は腐敗した物品は、棄却する。

第三十七条 取戻し及びあて名の変更又は訂正

- 1 小包の差出人は、第二十九条3又は第三十一条6の規定により新たな運送について必要とされる金額の納付を保証する場合には、条約第三十三条に定める条件に従い、小包の返送又は小包のあて名の変更を請求することができる。
- 2 もつとも、郵政庁は、内国制度において認めていない場合には、1の請求を認めない権能を有する。

第三十八条 調査請求

調査請求

- 1 郵政庁は、他の郵政庁の業務に差し出された小包に関する調査請求を受理する。
- 2 利用者は、小包の差出しの日の翌日から起算して一年以内限り調査請求を行うことができる。
- 3 調査請求については、差出人が第十三条(k)の受取通知料を完全に納付した場合を除くほか、第十四条の表(m)の規定による調査請求料を徴収する。
- 4 普通小包と保険付小包とは、別個の調査請求の対象とする。

Article 37  
Retrait, Modification ou correction d'adresse

1. L'expéditeur d'un colis peut, dans les conditions fixées à l'article 23 de la Convention, en demander le retour ou en faire modifier l'adresse, sous réserve de garantir le paiement des sommes exigibles pour toutes nouvelles transmissions, en vertu des articles 29, paragraphe 3, et 31, paragraphe 6.

2. Toutefois, les Administrations ont le droit de ne pas admettre les demandes visées au paragraphe 1 lorsqu'elles ne les acceptent pas dans leur régime intérieur.

Article 38  
Réclamations

1. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations concernant tout colis déposé dans les services des autres Administrations.

2. Les réclamations des usagers ne sont admises que dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de dépôt du colis.

3. Sauf si l'expéditeur a entièrement acquitté la taxe d'avis de réception prévue à l'article 13, lettre k), chaque réclamation donne lieu à la perception d'une "taxe de réclamation" au taux fixé à l'article 14, lettre m).

4. Les colis ordinaires et les colis avec valeur déclarée doivent faire l'objet de réclamations distinctes. S'ils

同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出されかつ同一線路によつて送達された二個以上の同種類の小包に関する調査請求については、一個分のみの料金を徴収する。

5 調査請求が業務上の過失を起因とするものであつた場合には、調査請求料は、還付する。

第三編 責任

第三十九条 郵政庁の責任の原則及び範囲

1 郵政庁は、小包に関しては、次条に規定する場合を除くほか、亡失、盗取又は損傷について責任を負う。この場合には、小包が開袋によつて運送されたか閉袋によつて運送されたかを問わない。

2 郵政庁は、また、不可抗力による危険を負担することを約束することができる。当該危険を負担する場合には、郵政庁は、自国内で差し出された小包の差出人に対し、当該小包のすべての運送路（転送又は差出人への返送の場合の運送路を含む。）において不可抗力により生ずる亡失、盗取又は損傷について責任を負う。

3 差出人は、原則として亡失、盗取又は損傷の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。間接の損害及び表現され

小包郵便物に関する約定

réclamation concerne plusieurs colis de la même catégorie déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire et expédiés par la même voie, la taxe n'est perçue qu'une fois.

5. La taxe pour réclamation est restituée si la réclamation est motivée par une faute de service.

Titre III

Responsabilité

Article 39

Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales

1. Les Administrations postales répondent de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des colis, sauf dans les cas prévus à l'article 40. Leur responsabilité est engagée tant pour les colis transportés à découvert que pour ceux qui sont acheminés en dépêches closes.

2. Les Administrations postales peuvent s'engager à couvrir aussi les risques pouvant découler d'un cas de force majeure. Elles sont alors responsables, envers les expéditeurs des colis déposés dans leur pays, des pertes, spoliations ou avaries dues à un cas de force majeure qui survient pendant le parcours tout entier des colis, y compris éventuellement le parcours de réexpédition ou de renvoi à l'expéditeur.

3. L'expéditeur a droit à une indemnité correspondant, en principe, au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie; les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération. Cependant, cette indemnité ne peut en aucun cas dépasser.

小包郵便物に関する約定

なかつた利益については、考慮しない。賠償金の額は、いかなる場合にも、次の金額を超えることができない。

(a) 保険付小包については、保険金額の金フラン又はSDRによる額。保険付航空小包が平路面路により転送され又は差出人に返送される場合には、責任は、その転送又は返送については、平路面路によつて送達される小包について適用される責任に限定される。もつとも、差出郵政庁は、この転送又は返送について負担されない損害を負担することができらる。

(b) その他の小包については、一個ごとに次の金額

五キログラムまでの小包 九〇フラン

(二九・四〇SDR)

五キログラムを超え一〇 一三五フラン

キログラムまでの小包 (四四・一〇SDR)

一〇キログラムを超え一 一八〇フラン

五キログラムまでの小包 (五八・八〇SDR)

一五キログラムを超え二 二二五フラン

〇キログラムまでの小包 (七三・五一SDR)

4 郵政庁は、3(b)の規定にかかわらず、小包の重量のいかんを問わず小包一個ごとに二百二十五フラン(七十三・五一SDR)の最高限度額を相互に適用することを取り決めることができる。

5 賠償金は、小包の運送が引き受けられた場所及び時期にお

a) pour les colis avec valeur déclarée, le montant en francs ou DTS de la valeur déclarée, en cas de réexpédition ou de renvoi à l'expéditeur par voie de surface d'un colis-avion avec valeur déclarée, la responsabilité est limitée, pour le second parcours, à celle qui est appliquée aux colis acheminés par cette voie. Toutefois, les Administrations d'origine peuvent prendre à leur charge le dommage non couvert lors du second parcours;

b) pour les autres colis, les montants ci-après:

90 francs (29,40 DTS) par colis jusqu'à 5 kilogrammes;

135 francs (44,10 DTS) par colis au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes;

180 francs (58,80 DTS) par colis au-dessus de 10 jusqu'à 15 kilogrammes;

225 francs (73,51 DTS) par colis au-dessus de 15 jusqu'à 20 kilogrammes.

4. Par dérogation au paragraphe 3, lettre b), les Administrations peuvent convenir d'appliquer dans leurs relations réciproques le montant maximal de 225 francs (73,51 DTS) par colis sans égard à son poids.

5. L'indemnité est calculée d'après le prix courant, converti en francs ou DTS, des marchandises de même

ける当該小包の内容及品と同種の物品の金フラン又はSDRに換算した時価を基礎として計算する。時価がない場合には、賠償金は、当該場所及び時期における当該内容及品と同種の物品の普通価格を基礎として計算する。

6 小包の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷について賠償金が支払われる場合には、差出人（8の規定が適用される場合には、受取人）は、納付した料金（保険料を除く。）の還付を請求する権利を有する。受取人が不良状態を理由として受取を拒絶した小包に関しても、当該不良状態が郵便業務によつて生じ、当該郵便業務が当該不良状態について責任を負う場合には、同様とする。

7 小包の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷が不可抗力によるものであるために賠償金が支払われない場合には、差出人は、納付したすべての料金の還付を請求する権利を有する。

8 次条1(a)又は(b)の場合には、内容品が盗取され又は損傷した小包が配達された後は、3の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。

9 差出人は3に規定する権利を受取人のために放棄することができるものとし、受取人は8に規定する権利を差出人のために放棄することができる。差出人又は受取人は、自国の法令が認める場合には、第三者に対し賠償金の受取を認めることができる。

nature, au lieu et à l'époque où le colis a été accepté au transport; à défaut de prix courant, l'indemnité est calculée d'après la valeur ordinaire de la marchandise évaluée sur les mêmes bases.

6. Lorsque une indemnité est due pour la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale d'un colis, l'expéditeur ou, par application du paragraphe 8, le destinataire, a droit, en outre, à la restitution des taxes acquittées, à l'exception de la taxe de assurances; il en est de même des envois refusés par les destinataires à cause de leur mauvais état, si celui-ci est imputable au service postal et engage sa responsabilité.

7. Lorsque la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale résulte d'un cas de force majeure ne donnant pas lieu à indemnisation, l'expéditeur a droit à la restitution de toutes les taxes payées.

8. Par dérogation au paragraphe 3, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'un colis spolié ou avarié dans les cas prévus à l'article 40, paragraphe 1, lettres a) et b).

9. L'expéditeur a la faculté de se désister de ses droits prévus au paragraphe 3 en faveur du destinataire, inversement, le destinataire a la faculté de se désister de ses droits prévus au paragraphe 8 en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation nationale le permet.

10 差出郵政庁は、保険付きとされない小包につき、自国の差出人に対し、これと同種の郵便物について自国の法令により定める賠償金を、その額が3(b)に定める賠償金の額を下回らないことを条件として、支払う権能を有する。ただし、次の場合には、3(b)に定める金額を適用する。

- 一 責任郵政庁に対する求償の場合
- 二 差出人が自己の権利を受取人のために放棄した場合

#### 第四十条 郵政庁の免責

郵政庁の  
免責

1 郵政庁は、小包であつて、これと同種の郵便物について自己の規則により定める条件又は条約第十一条3に定める条件に従つて配達したものについては、責任を負わない。ただし、次の場合には、責任は、存続する。

(a) 内容品の盗取若しくは損傷が小包の配達の前若しくは配達の際に確認された場合又は、郵政庁の規則が認める場合において、内容品が盗取され若しくは損傷した小包の配達を受ける際に受取人（差出人への返送の場合には、差出人）が留保を付したとき。

(b) 受取人（差出人への返送の場合には、差出人）が、小包を正規に受領した場合においても、当該小包を配達した郵政庁に対し損害を發見した旨を遅滞なく申し出て、内容品の盗取又は損傷が配達の後を生じたものでないことを立証

10. L'Administration dirigea la faculté de verser aux expéditeurs dans son pays, pour les colis sans valeur déclarée, les indemnités prévues par sa législation inférieure pour les envois du même genre, à condition que ces indemnités ne soient pas inférieures à celles qui sont fixées au paragraphe 3, lettre b). Les montants fixés au paragraphe 3, lettre b), restent cependant applicables.

1° en cas de recours contre l'Administration responsable;

2° si l'expéditeur se désiste de ses droits en faveur du destinataire.

#### Article 40

##### Non-responsabilité des Administrations postales

1. Les Administrations postales cessent d'être responsables des colis dont elles ont effectué la livraison soit dans les conditions prescrites par leur réglementation inférieure pour les envois de même nature, soit dans les conditions prévues à l'article 11, paragraphe 3, de la Convention; la responsabilité est toutefois maintenue:

a) lorsqu'une spoliation ou une avarie est constatée soit avant la livraison, soit lors de la livraison d'un colis ou lorsque, la réglementation inférieure le permettant, le destinataire, le cas échéant l'expéditeur s'il y a renvoi à celui-ci, formule des réserves en prenant livraison d'un colis spolié ou avarié;

b) lorsque le destinataire, ou l'expéditeur en cas de renvoi à celui-ci, nonobstant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai à l'Administration qui lui a livré le colis avoir constaté un dommage et administrer la preuve que la spoliation ou l'avarie ne s'est pas produite après la livraison.

したとき。

2 郵政庁は、次の場合には、責任を負わない。

一 小包が亡失し又はその内容品が盗取され若しくは損傷した場合において、

(a) 亡失、盗取又は損傷が不可抗力によるとき。自己の業務において亡失、盗取又は損傷が生じた郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、当該亡失、盗取又は損傷が不可抗力に該当する事情によるものであるかないかを決定するものとし、差出国の郵政庁が請求するときは、当該差出国の郵政庁に対して当該事情を通知する。ただし、前条2の規定により不可抗力による危険を負担することを受諾した差出国の郵政庁に関しては、責任は、存続する。

(b) 郵政庁の責任に関して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可抗力による業務書類の損傷のために当該小包について調査することができないとき。

(c) 損害が差出人の過失若しくは怠慢又は当該小包の内容品の性質から生じたものであるとき。

(d) 当該小包につき、内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記がされているとき。

(e) 差出人が第三十八条2に定める期間内に調査請求を行わなかつたとき。

(f) 当該小包が捕虜・被拘留文民小包であるとき。

小包郵便物に関する約定

2 Les Administrations postales ne sont pas responsables:

a) de la perte, de la spoliation ou de l'avarie de colis;

a) en cas de force majeure. L'Administration dans le service de laquelle la perte, la spoliation ou l'avarie a eu lieu doit décider, suivant la législation de son pays, si cette perte, cette spoliation ou cette avarie est due à des circonstances constituant un cas de force majeure; celles-ci sont portées à la connaissance de l'Administration du pays d'origine si cette dernière le demande. Toutefois, la responsabilité subsiste à l'égard de l'Administration du pays expéditeur qui a accepté de couvrir les risques de force majeure (article 39, paragraphe 2);

b) lorsque, la preuve de leur responsabilité n'ayant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des colis par suite de la destruction des documents de service résultant d'un cas de force majeure;

c) lorsque le dommage a été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou provient de la nature du contenu du colis;

d) lorsque l'objet de colis qui ont fait l'objet d'une déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du contenu;

e) lorsque l'expéditeur n'a formulé aucune réclamation dans le délai prévu à l'article 38, paragraphe 2;

f) lorsque il s'agit de colis de prisonniers de guerre et d'internés civils;

## 小包郵便物に関する約定

- 二 小包が名あて国の法令に基づいて差し押さえられた場合
- 三 小包が第十九条(a)二及び四から八まで並びに同条(b)の禁制に抵触する内容を包有しているために権限のある当局によつて没収され又は棄却された場合
- 四 海路又は航空路による運送に関し、郵政庁が、その利用する船舶内又は航空機内にある保険付小包についての責任を認めない旨を通知した場合。ただし、当該郵政庁は、保険付小包の閉袋継越しについては、保険付きとされない小包であつて当該保険付小包の重量と同一の重量のものについて定められている責任を負う。
- 3 郵政庁は、税関告知書の内容(どのように記載されているかを問わない。)について、及び税関検査に付される小包の検査の際に税関の行つた決定について、いかなる責任も負わない。

## 第四十一条 差出人の責任

- 1 小包の差出人は、運送を認められない物品の差出しにより又は小包の引受けがされるための条件を遵守しなかつたことにより他の郵便物に与えたすべての損害につき、郵政庁が負う責任の限度まで責任を負う。ただし、郵政庁又は運送事業者に過失又は怠慢があつた場合は、この限りでない。
- 2 差出人は、差出局が1に規定する損害を与えた小包を引き

<sup>2</sup> des colis saisis en vertu de la législation du pays de destination;

<sup>3</sup> des colis contiqués ou détruits par l'autorité compétente, lorsqu'il s'agit de colis dont le contenu tombe sous le coup des interdictions prévues à l'article 19, lettre a), chiffres 2°, 4° à 8° et lettre b);

<sup>4</sup> en matière de transport maritime ou aérien, lorsqu'elles ont fait connaître qu'elles n'étaient pas en mesure d'acquiescer la responsabilité des colis avec valeur déclarée à bord des navires ou des avions qu'elles utilisent; elles assument néanmoins, pour le transit de colis avec valeur déclarée en décharges closes, la responsabilité qui est prévue pour les colis de même poids sans valeur déclarée.

3. Les Administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane lors de la vérification des colis soumis au contrôle douanier.

### Article 41 Responsabilité de l'expéditeur

1. L'expéditeur d'un colis est responsable dans les mêmes limites que les Administrations elle-mêmes de tous les dommages causés aux autres envois postaux par suite de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admission, pourvu qu'il n'y ait eu ni faute, ni négligence des Administrations ou des transporteurs.

2. L'acceptation par le bureau de dépôt d'un tel colis ne dégage pas l'expéditeur de sa responsabilité.

受けたことによつて責任を免れることはない。

3 損害が差出人の過失によるものであることを確認した郵政庁は、その旨を差出郵政庁に通報するものとし、差出郵政庁は、必要があるときは、差出人に対して訴えを提起する。

#### 第四十二条 郵政庁の間における責任の決定

1 小包を異議なく受け取り、かつ、調査に役立つすべての所定の資料を受領した郵政庁は、当該小包を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に送達したことを立証することができない場合には、反証が挙げられる時まで責任を負う。

2 仲介郵政庁又は名あて郵政庁は、次の場合には、4の規定が適用されない限り、反証が挙げられる時まで責任を負わな

(a) 閉袋及び小包の点検並びに事故の確認に関する規定を遵守した場合

(b) 調査請求の対象となつている小包に関する業務書類が正規の保存期間の満了によつて棄却された後に当該調査請求を受領したことを立証することができる場合。この(b)の規定は、請求者の権利を害するものではない。

3 亡失、盗取又は損傷が航空運送企業の業務において生じた場合には、条約第八十六条1の規定に基づいて運送料を受領する郵政庁は、条約第一条6及びこの条の7の規定の適用が

小包郵便物に関する約定

3. L'Administration qui constate un dommage dû à la faute de l'expéditeur en informe l'Administration d'origine à laquelle il appartient d'intenter, le cas échéant, l'action contre l'expéditeur.

#### Article 42

Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité incombe à l'Administration postale qui, ayant reçu le colis sans faire d'observation et étant mise en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la livraison au destinataire, ni, s'il y a lieu, la transmission régulière à une autre Administration.

2. Une Administration intermédiaire ou de destination est, jusqu'à preuve du contraire et sous réserve du paragraphe 4, déchargée de toute responsabilité.

a) lorsqu'elle a observé les dispositions relatives à la vérification des dépêches et des colis et à la constatation des irrégularités;

b) lorsqu'elle peut établir qu'elle n'a été faite de la réclamation qu'après la destruction des documents de service relatifs au colis réclamé, le délai de conservation réglementaire étant expiré; cette réserve ne porte pas atteinte aux droits du réclamant.

3. Lorsque le pays, la spoliation ou l'exaite s'est produite dans le service d'une entreprise de transport aérien, l'Administration du pays qui perçoit les frais de transport selon l'article 86, paragraphe 1, de la Convention est, sous réserve de l'article premier, du paragraphe 6, de la Convention et du paragraphe 7 du présent article, déchargée de toute responsabilité. L'Administration d'origine indemnifie ainsi que les taxes et droits payés à l'expéditeur. Il lui appartient de recueillir les documents relatifs à l'embarquement de transport aérien responsable. Si, en vertu de l'article 86, paragraphe 2, de la Convention, l'Administration d'origine règle les frais de transport directement

あることを条件として、差出人に支払われた賠償金並びに還付された料金及び課金の額を差出郵政庁に償還し、責任のある航空運送企業からこれらの金額を取り立てる。差出郵政庁は、条約第八十六条2の規定に基づいて航空運送企業と運送料の決済を直接行う場合には、当該航空運送企業に対してこれらの金額の償還を請求する。

- 4 亡失、盗取又は損傷が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。もつとも、普通小包の場合において賠償金の額が六十フラン（十九・六〇SDR）を超えないときは、賠償金の額は、仲介郵政庁を除き、差出郵政庁及び名あて郵政庁が平等に分担する。盗取又は損傷の生じていたことが名あて国（差出人への返送の場合には、差出人の居住する国）において確認された場合には、名あて国（又は差出人の居住する国）の郵政庁が次のことを証明するものとし、その証明がされたときは、他のいずれの関係郵政庁も、異議の申立てを受けることなく小包をその次の郵政庁に引き渡した事実を援用して責任の分担を拒むことができる。
- (a) 小包の包装及び封かんに盗取又は損傷の明らかな形跡がなかつたこと。
- (b) 保険付小包については、差出しの際に確認された重量が変化していなかつたこと。

a) La compagnie aérienne, elle doit demander elle-même le remboursement de ces montants à cette compagnie.

4. Si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite en cours de transport, sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage par parts égales, toutefois, lorsqu'il s'agit d'un colis ordinaire et que le montant de l'indemnité ne dépasse pas 60 francs (19.60 DTS), cette somme est supportée, à parts égales, par les Administrations d'origine et de destination, à l'exclusion des Administrations intermédiaires. Si la spoliation ou l'avarie a été constatée dans le pays de destination ou, en cas de renvoi à l'expéditeur, dans le pays de son domicile, il incombe à l'Administration de ce pays de prouver:

a) que ni l'emballage, ni la fermeture du colis ne portaient des traces apparentes de spoliation ou d'avarie;

b) que, dans le cas de colis avec valeur déclarée, le poids constaté lors du dépôt n'a pas varié;

- (c) 閉鎖した納器により運送した小包については、納器及びその封かんに異状がなかったこと。
- 5 第五十三条2及び3の規定により一括記入方式で運送される小包については、いずれの関係郵政庁も、責任の分担を拒む目的をもつて、閉袋に納められていた小包の個数が小包目録に記載された個数と相違していることを主張することができない。
- 6 5の一括記入方式による運送の場合には、関係郵政庁は、合意によつて定める特定の種類の小包の亡失又はその内容品の盗取若しくは損傷について責任を分担することを取り決めることができる。
- 7 保険付小包に関しては、郵政庁は、いかなる場合にも、自己の採用する保険金額の最高限度額を超えて他の郵政庁に対し責任を負うことはない。
- 8 郵政庁は、小包が不可抗力によつて亡失し又はその内容品が盗取され若しくは損傷した場合において、その亡失、盗取又は損傷が自国の領域又は自己の業務において生じたものであるときは、不可抗力による危険を自己及び差出郵政庁の双方が負担している場合に限り、差出郵政庁に対して責任を負う。
- 9 保険付小包の亡失又はその内容品の盗取若しくは損傷が、保険付小包業務を行わない仲介郵政庁若しくは損害額よりも低い保険金額の最高限度額を採用している仲介郵政庁の属す

小包郵便物に関する約定

c) que, pour les colis traités en récipients clos, ceux-ci étaient intactes de même que leur fermeture. Lorsque pareille preuve a été faite par l'Administration de destination ou, le cas échéant, par l'Administration du pays du domicile de l'expéditeur, aucun des autres Administrations en cause ne peut décliner sa part de responsabilité en invoquant le fait qu'elle a livré le colis sans que l'Administration suivante ait formulé d'objections.

5. Dans le cas d'envois transmis en nombre, en application de l'article 53, paragraphes 2 et 3, aucune des Administrations en cause ne peut, dans le dessein de décliner sa part de responsabilité, arguer du fait que le nombre des colis trouvés dans la dépêche diffère de celui qui est annoncé sur la feuille de route.

6. Toujours dans le cas de transmission globale, les Administrations intéressées peuvent s'entendre pour que la responsabilité soit partagée en cas de perte, de spoliation ou d'avarie de certaines catégories de colis déterminées d'un commun accord.

7. En ce qui concerne les colis sans valeur déclarée, la responsabilité d'une Administration à l'égard des autres Administrations n'est en aucun cas engagée au-delà du maximum de déclaration de valeur qu'elle a adopté.

8. Lorsqu'un colis a été perdu, spolié ou avarié dans des circonstances de force majeure, l'Administration dans le ressort territorial ou dans le territoire de laquelle la perte, la spoliation ou l'avarie a eu lieu n'est responsable envers l'Administration d'origine que si les deux Administrations se désignent des risques résultant du cas de force majeure.

9. Si la perte, la spoliation ou l'avarie d'un colis sans valeur déclarée s'est produite sur le territoire ou dans le ressort d'une Administration intermédiaire, qui s'admet par ses colis sans valeur déclarés ou qui a adopté un maximum de déclaration de valeur inférieur à celui de la perte, l'Administration d'origine supporte le dommage non couvert par l'Administration intermédiaire en vertu du paragraphe 7 du présent article et de l'article premier, paragraphe 6, de la Convention.

る国の領域において又は当該仲介郵政庁の業務において生じた場合には、差出郵政庁は、条約第一条6及びこの条の7の規定により当該仲介郵政庁が負担しない損害を負担する。

10 9の規定は、第四十条2四の規定により船舶内又は航空機内にある保険付小包についての責任を認めない締約国の郵政庁の業務において亡失、盗取又は損傷が生じた場合には、海路又は航空路による運送についても適用する。

11 徴収が免除されなかつた関税その他の課金は、亡失、盗取又は損傷について責任を負う郵政庁が負担する。

12 賠償金を支払つた郵政庁は、受取人、差出人又は第三者に對する求償権につき、当該賠償金の額を限度として、当該賠償金を受け取つた者に代位する。

#### 第四十三条 賠償金の支払

1 賠償金の支払並びに料金及び課金の還付の義務は、差出郵政庁（第三十九条8の規定が適用される場合には、名あて郵政庁）が負う。もつとも、責任郵政庁に對する求償権は、害されない。

2 賠償金の支払は、できる限り速やかに、遅くとも請求の日の翌日から起算して六箇月以内に行う。

3 賠償金の支払の義務を負う郵政庁が不可抗力による危険を負担することを受諾していない場合において、小包の亡失又

10. La règle prévue au paragraphe 9 est également appliquée en cas de transport maritime ou aérien si la perte, la spoliation ou l'exaire s'est produite dans le service d'une Administration relevant d'un pays contractant qui n'accepte pas la responsabilité prévue pour les colis avec valeur déclarée l'article 40, paragraphe 2, chiffre 9<sup>o</sup>.

11. Les droits de douane et autres dont l'annulation n'a pu être obtenue tombent à la charge des Administrations responsables de la perte, de la spoliation ou de l'exaire.

12. L'Administration qui a effectué le paiement de l'indemnité est subrogée, jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité, dans les droits de la personne qui l'a reçue, pour tout recours éventuel soit contre le destinataire, soit contre l'expéditeur ou contre des tiers.

#### Article 43 Paiement de l'indemnité

1. Sous réserve du droit de recours contre l'Administration responsable, l'obligation de payer l'indemnité et de restituer les taxes et droits incombent soit à l'Administration d'origine, soit à l'Administration de destination dans le cas visé à l'article 39, paragraphe 8.

2. Ce paiement doit avoir lieu le plus tôt possible et, au plus tard, dans le délai de six mois à compter du lendemain du jour de la réclamation.

3. Lorsque l'Administration à qui incombent le paiement n'accepte pas de se charger des risques résultant du cas de force majeure et lorsque, à l'expiration du délai prévu au paragraphe 2, la question de savoir si la perte, la spoliation ou l'exaire est due à un cas de l'exaire n'est pas encore tranchée, elle peut, exceptionnellement, différer le règlement de l'indemnité pour une nouvelle période de six mois.

はその内容品の盗取若しくは損傷が不可抗力によるものであるかないかが2に定める期間の満了の時に決定されていないときは、当該支払の義務を負う郵政庁は、例外的に、2に定める賠償金の支払期限を六箇月延期することができる。

4 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、運送に参加した郵政庁が正規に照会を受けた後五箇月を経過する時まで次のいずれのことも行わなかつた場合には、権利者に対し、当該運送に参加した郵政庁に代わつて賠償を行うことができる。

問題を最終的に解決すること。

差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁に対し、亡失、盗取若しくは損傷が不可抗力によるものであると思われる旨又は小包がその内容品の性質のために権限のある当局によつて保留され、没収され若しくは棄却され、若しくは名あて国の法令に基づいて差し押さえられた旨を通知すること。

第四十四条 支払を行つた郵政庁に対する賠償金の償還

支払を行  
つた郵政  
庁に対す  
る賠償金  
の償還

1 責任郵政庁又は第四十二条の規定により自己に代わつて支払がされたこととなる郵政庁は、前条の規定により支払を行つた郵政庁(この条において「支払郵政庁」という。)に対し、

小包郵便物に関する約定

4. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est autorisée à déléguer l'ayant droit pour le compte de l'Administration qui, ayant participé au transport et ayant été régulièrement saisie, a laissé s'écouler cinq mois:

— sans donner de solution définitive à l'Étair ou

— sans avoir porté à la connaissance de l'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, que la perte, le vol ou la spoliation ou l'avarie éventuelle dues à un cas de force majeure ou que le colis n'a été remis, confisqué ou détruit par l'autorité compétente en raison de son contenu ou saisi en vertu de la législation du pays de destination.

Article 44

Remboursement de l'indemnité à l'Administration ayant effectué le paiement

1. L'Administration responsable ou pour le compte de laquelle le paiement est effectué en conformité de l'article 42 est tenue de rembourser à l'Administration ayant effectué le paiement en vertu de l'article 43, et qui a été saisie par l'Administration payeuse, le montant de l'indemnité payée à l'ayant droit dans les limites de l'article 39, paragraphes 3 et 5, ce remboursement doit avoir lieu dans un délai de quatre mois à compter de l'envoi de la notification de paiement.

第三十九条 3 及び 6 に定める賠償金の額を限度として、権利者に支払われた賠償金の額を償還する。その償還は、支払がされた旨の通告の発送の日から起算して四箇月以内に行う。

2 二以上の郵政庁が第四十二条の規定により賠償金を分担する場合には、賠償金の請求に係る小包を正當に受領したがこれを相手業務に正規に送達したことを立証することのできない最初の郵政庁が、1 に定める期間内に、支払われた賠償金の全額を支払郵政庁に払い込む。当該最初の郵政庁は、他の各責任郵政庁から、権利者に対する損害賠償についてのそれぞれの分担額を取り立てる。

3 貸方郵政庁に対する償還は、条約第十二条の支払に関する規則の定めるところにより行う。

4 差出郵政庁及び名あて郵政庁は、普通小包について生じた損害につき、権利者に支払を行う郵政庁が賠償金の全額を負担することを取り決めることができる。

5 責任があると認められた場合及び前条 4 の場合には、賠償金は、当然のこととして、差引計算により、直接又は最初の継越郵政庁を通じ、責任郵政庁から取り立てることができる。最初の継越郵政庁は、その次の郵政庁に対して貸方となり、このような手続は、支払われた金額が責任郵政庁の借方に記入されるまで順次繰り返される。この場合において、必要があるときは、計算書の作成に関するこの約定の施行規則の規定を適用する。

2. Si l'indemnité doit être supportée par plusieurs Administrations en conformité de l'article 42, la totalité de l'indemnité due doit être versée à l'Administration payeuse, dans le délai mentionné au paragraphe 1, par la première Administration qui, ayant dûment reçu le colis réclamé, ne peut en établir la transmission régulière au service correspondant. Il appartient à cette Administration de recueillir sur les autres Administrations responsables la part éventuelle de chacune d'elles dans le dédommagement qui s'y est droit.

3. Le remboursement à l'Administration creditrice est effectué d'après les règles de paiement prévues à l'article 12 de la Convention.

4. Les Administrations d'origine et de destination peuvent s'entendre pour laisser en totalité la charge du dommage causé à des colis ornements à celle qui doit effectuer le paiement à l'ayant droit.

5. Lorsque la responsabilité a été reconnue, de même que dans le cas prévu à l'article 43, paragraphe 4, le montant de l'indemnité peut également être repris d'office sur l'Administration responsable par voie de décompte soit directement, soit par l'intermédiaire de la première Administration de transit qui se crédite à son tour sur l'Administration suivante. L'opération étant répétée jusqu'à ce que la somme payée ait été portée au crédit de l'Administration responsable, le cas échéant, il y a lieu d'observer les dispositions réglementaires relatives à l'établissement des comptes.

- 6 支払郵政庁は、賠償金の支払を行った後直ちに責任郵政庁に対しその支払の日及び金額を通告する。支払郵政庁は、支払を行った旨の通告の発送の日又は場合により前条4に定める期間が満了した日から起算して一年以内に限り、当該賠償金の償還を請求することができる。
- 7 責任のあることが正当に立証された郵政庁であつて当初に賠償金の支払を拒んだものは、支払の不当を遅延から生ずるすべての付随的な費用を負担する。

#### 第四十五条 差出人又は受取人からの賠償金の回収

- 1 亡失したものとさきに認められた小包又は小包の一部分が賠償金の支払の後に発見された場合には、差出人（場合により受取人）に対し、支払われた賠償金の返付と引換えに三箇月以内に当該小包を受け取ることができる旨を通知する。三箇月以内に差出人（又は受取人）が当該小包の交付を請求しない場合には、受取人（又は差出人）に対して同様の措置をとる。
- 2 差出人又は受取人が賠償金の返付と引換えに小包又は小包の一部分を受け取つた場合には、当該賠償金は、返付の日から起算して一年以内に、損害を負担した郵政庁に返還する。
- 3 差出人及び受取人が小包を受け取つてを放棄した場合に、小包は、損害を負担した郵政庁の所有に帰する。

6. Immédiatement après avoir payé l'indemnité, l'Administration payeuse doit communiquer à l'Administration responsable le date et le montant du paiement effectué. Elle ne peut réclamer le remboursement de cette indemnité que dans le délai d'un an à compter soit du jour de l'envoi de la notification du paiement, soit, s'il y a lieu, du jour de l'expiration du délai prévu à l'article 43, paragraphe 4.

7. L'Administration dont la responsabilité est dûment établie et qui a tout d'abord décliné le paiement de l'indemnité doit prendre à sa charge tous les frais accessoires résultant du retard non justifié apporté au paiement.

#### Article 45

##### Recouvrement éventuelle de l'indemnité sur l'expéditeur ou sur le destinataire

1. Si, après le paiement de l'indemnité, un colis ou une partie de colis, antérieurement considéré comme perdu, est retrouvé, l'expéditeur ou le destinataire, selon le cas, est informé qu'il peut en prendre livraison pendant une période de trois mois, contre remboursement du montant de l'indemnité reçue. Si, dans ce délai, l'expéditeur ou, le cas échéant, le destinataire ne réclame pas le colis, la même démarche est effectuée auprès de l'autre intéressé.

2. Si l'expéditeur ou le destinataire prend livraison du colis ou de la partie retrouvée de ce colis moyennant remboursement du montant de l'indemnité ce montant est restitué à l'Administration ou, s'il y a lieu, aux Administrations qui ont supporté le dommage, dans un délai d'un an à compter de la date du remboursement.

3. Si l'expéditeur et le destinataire renoncent à prendre livraison du colis, celui-ci devient la propriété de l'Administration ou, s'il y a lieu, des Administrations qui ont supporté le dommage.

4 第四十三条4に定める五箇月の期間の後に配達の実事が立証された場合において、支払つた賠償金を何らかの理由により差出人から回収することができないときは、当該賠償金は、仲介郵政庁又は名あて郵政庁が負担する。

5 保険付小包が賠償金の支払の後に発見され、かつ、その内容品が支払われた賠償金の額よりも低い価値のものであると認定された場合には、差出人（第三十九条8の規定が適用される場合には、受取人）は、当該保険付小包の交付を受けることと引換えに当該支払われた賠償金を返付する。この場合には、第二十三条2の規定による保険金額の詐欺表記に対する措置を適用することを妨げない。

#### 第四編 郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て

##### 第一章 割当料金

##### 第四十六条 発送及び到着の陸路割当料金

1 二の郵政庁の間で交換される小包に対しては、それぞれの国において、一個ごとに、次の表に基づいて定める発送及び到着の陸路割当料金を課する。

発送及び到着の陸路割当料金

郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て  
割当料金

4. Lorsque la preuve de l' livraison est apportée après le délai de cinq mois prévu à l'article 43, paragraphe 4, l'indemnité versée reste à la charge de l'Administration intermédiaire ou de destination si la somme payée ne peut, pour une raison quelconque, être récupérée sur l'expéditeur.

5. En cas de découverte ultérieure d'un colis avec valeur déclarée dont le contenu est reconnu comme étant de valeur inférieure au montant de l'indemnité payée, l'expéditeur ou, en cas d'application de l'article 39, paragraphe 8, le destinataire doit rembourser le montant de cette indemnité contre remise du colis avec valeur déclarée, sans préjudice des conséquences découlant de la déclaration frauduleuse de valeur visée à l'article 23, paragraphe 2.

#### Titre IV

##### Quotes parts revenant aux Administrations.

##### Atribution des quotes-parts

##### Chapitre I

##### Quotes parts

##### Article 46

##### Quote-part territoriale de départ et d'arrivée

1. Les colis échangés entre deux Administrations sont soumis aux quotes-parts territoriales de départ et d'arrivée fixés comme suit, pour chaque pays et pour chaque colis:

重 量 級	發送及び到着の陸路割当料金のサイドライン(単位フラン。括弧内はS D R)
一キログラムまで	八・〇〇(二・六一)
一キログラムを超え三キログラムまで	一〇・〇〇(三・二七)
三キログラムを超え五キログラムまで	一二・〇〇(三・九二)
五キログラムを超え一〇キログラムまで	一五・〇〇(四・九〇)
一〇キログラムを超え一五キログラムまで	一八・〇〇(五・八八)
一五キログラムを超え二〇キログラムまで	二〇・〇〇(六・五三)

もつとも、郵政庁は、次のことを行う権能を有する。

- (a) 發送の陸路割当料金を自己の業務の費用と關係を有するよう任意に引き上げること又は、到着の陸路割当料金を下回らないことを条件として、發送の陸路割当料金を任意に引き下げることに。
- (b) 到着の陸路割当料金を任意に引き下げること又は、發送の陸路割当料金を超えないことを条件として、原価を限度として到着の陸路割当料金を引き上げること。
- 2 1の表に定める陸路割当料金は、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、差出国の郵政庁が負担する。
- 3 發送及び到着の陸路割当料金は、各国の全領域について均一とする。
- 4 到着の陸路割当料金の1の規定による変更は、一月一日に効力を生ずる。当該変更は、適用されるためには、効力発生の日の四箇月前までに国際事務局に通告されなければならず、同事務局は、同日の三箇月前までに關係郵政庁に通知す

小包郵便物に関する約定

Cooperes de poids	Quotes-part territoriale de départ et d'arrivée	Taux indicatif	OTS
Jusqu'à 1 kg	8	2,51	
Au-delà de 1 jusqu'à 3 kg	10	2,51	
Au-delà de 3 jusqu'à 5 kg	12	3,52	
Au-delà de 5 jusqu'à 10 kg	15	4,50	
Au-delà de 10 jusqu'à 15 kg	18	5,50	
Au-delà de 15 jusqu'à 20 kg	20	5,50	

Toutefois, les Administrations ont la faculté :

- a) de majorer à leur gré leurs quotes-parts territoriales de départ pour que celles-ci soient en relation avec les frais de leur service. Elles peuvent également les réduire à leur gré sous réserve qu'elles ne soient pas inférieures à leurs quotes-parts territoriales d'arrivée;
- b) de réduire à leur gré leurs quotes-parts territoriales d'arrivée ou de les majorer jusqu'à concurrence de leurs prix de revient, à condition qu'elles ne dépassent pas leurs quotes-parts territoriales de départ.
- 2 Les quotes-parts visées au paragraphe 1 sont à la charge de l'Administration du pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévoie des dérogations à ce principe.
- 3 Les quotes-parts territoriales de départ et d'arrivée doivent être uniformes pour l'ensemble du territoire de chaque pays.
- 4 Les modifications des quotes-parts territoriales d'arrivées selon le paragraphe 1 ne peuvent entrer en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier. Pour être applicables, ces modifications doivent être notifiées quatre mois au moins avant cette date au Bureau International qui les communique aux Administrations intéressées au moins trois mois avant la date de leur entrée en vigueur. Lorsque ces délais n'ont pas été observés, ces modifications n'entrent en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

る。期限が遵守されなかつた場合には、その次の一月一日に効力を生ずる。

第四十七条 継越しの陸路割当料金

1 二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で他の郵政庁の陸運業務によつて交換される小包に対しては、陸路運送に参加する業務の属する各国のため、次の表に定める継越しの陸路割当料金を課する。

距離段階	継越しの陸路割当料金(単位フラン。括弧内はSDR)				
	一キログ ラムまで	一キログ ラムを超 え三キロ グラムま で	三キログ ラムを超 え五キロ グラムま で	五キログ ラムを超 え一〇キ ログラム ラムまで	一五キログ ラムを超 え二〇キ ログラム ラムまで
六〇〇キロ メートルまで	0・25 (0・10)	1・25 (0・52)	2・75 (0・86)	8・25 (1・55)	10・25 (1・85)
六〇〇キロ メートルを超 え一、〇〇〇 キロメートル まで	0・25 (0・10)	2・10 (0・62)	3・60 (1・10)	6・25 (1・15)	11・00 (1・95)
一、〇〇〇 キロメートル を超え二、〇 〇〇キロメー トルまで	1・10 (0・56)	2・20 (0・92)	3・50 (1・23)	6・25 (1・15)	11・00 (1・95)
二、〇〇〇 キロメートル を超え三、〇 〇〇キロメー トルまで	1・10 (0・56)	2・20 (0・92)	3・50 (1・23)	6・25 (1・15)	11・00 (1・95)

1. Les colis échangés entre deux Administrations ou entre deux bureaux du même pays au moyen des services terrestres d'une ou de plusieurs autres Administrations sont soumis, au profit des pays dont les services participent à l'échangement territorial, aux quotepart territoriales de transit ci-après:

Echelon de distance	Quotepart territoriale de transit											
	jusqu'à 1 kg	au-dessus de 1 jusqu'à 3 kg	au-dessus de 3 jusqu'à 5 kg	au-dessus de 5 jusqu'à 10 kg	au-dessus de 10 jusqu'à 15 kg	au-dessus de 15 jusqu'à 20 kg	OTS					
Jusqu'à 500 km	0.80	0.20	1.50	0.49	2.70	0.88	4.80	1.57	7.80	2.55	10.80	3.53
Jusqu'à 1000 km	0.80	0.28	2.10	0.69	3.80	1.24	6.80	2.27	11.00	4.29	15.20	6.47
Jusqu'à 2000 km	0.80	0.38	2.70	0.89	4.40	1.44	7.40	2.47	11.20	4.49	15.40	6.67
Au-delà de 2000 km par 1000 km en sus	0.20	0.10	0.70	0.23	1.50	0.49	2.70	0.72	3.50	1.18	5.00	1.53

Article 47  
Quotepart territoriale de transit